

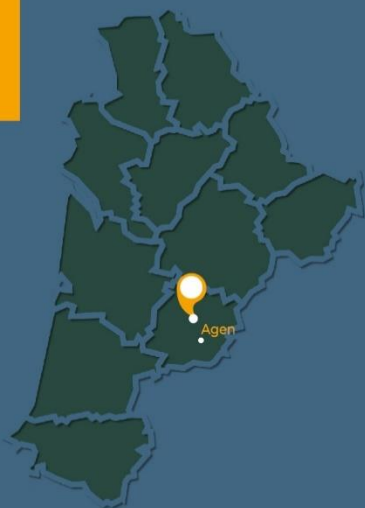


LIEU DE formation



Site de Ste Livrade

Route de Casseneuil
47110 Ste Livrade-sur-Lot
Tél. 05 53 40 47 40
E-mail :
cfppa.ste-livrade@educagri.fr



LES objectifs

Pouvoir souscrire aux obligations réglementaires pour toutes les personnes qui conseillent, vendent et utilisent les produits phytopharmaceutiques.

LA formation

Les certificats proposés :

- CERTIPHYTO CONSEIL.
- CERTIPHYTO VENTE.
- CERTIPHYTO DECIDEUR.
- CERTIPHYTO OPERATEUR.

LES MODES de validations

Il existe 3voies d'accès au certificat individuel :

- Sur diplôme obtenu dans les 5 ans précédant la demande,
- A la suite d'une formation intégrant la vérification des connaissances,
- A la suite de la réussite à un test de connaissances. Seuil de réussite minimum requis (de 15 à 25 bonnes réponses suivant la catégorie du certificat) au questionnaire QCM de validation du Certiphyto.

Une fois la demande validée par la DRAAF/DAAF, le certificat délivré est déposé sur le compte service-public.fr du professionnel afin qu'il puisse le télécharger.

Chaque certificat a une durée de validité de 5 ans

LE PUBLIC ciblé

- Chefs d'entreprise et salariés ayant comme missions : l'utilisation ou la vente, la distribution ou le conseil.

COÛT de la formation

- Les coûts pédagogiques sont variables suivant le certificat choisi et peuvent être pris en charge en fonction de votre situation.
Nous contacter pour établissement d'un devis



ACTIVITÉS



Ensemble des acteurs susceptibles d'utiliser les produits phytopharmaceutiques afin de protéger leur santé, l'environnement et de les sensibiliser à la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.



un service d'information et d'accompagnement vous aide à définir votre parcours

contactez-nous
05 53 40 47 40

PRÉREQUIS

- Aucun

MÉTHODES pédagogiques

- Cours théoriques, études de cas, sortie sur le terrain

ORGANISATION de la formation

Lieu : Sur tous les sites de l'Agrocampus et dans tout le Sud-Ouest

Dates : sessions sur toute l'année : nous contacter

Rythme : journée de 7h

Durée : 14h à 28h suivant les certificats / 1h pour le test

CERTIPHYTO CONSEIL : 28h

CERTIPHYTO VENTE : 21h

CERTIPHYTO DECIDEUR soumis à agrément : 21h

CERTIPHYTO DECIDEUR non soumis à agrément : 14h

CERTIPHYTO OPERATEUR : 14h

AUTRES informations

Personne à contacter : Patrick MASIN – 05.53.40.47.36

Nombre de places ouvertes : Minimum : 6 / Maximum : entre 12 et 20 suivant le certificat

ACCESSIBILITE :

Les formations sont toutes accessibles à l'accueil des personnes en situation de handicap, un référent handicap sur site permet l'accompagnement des personnes.

Contact : Morgan ARIAS : 06 19 77 49 12

Mis à jour : 05/01/2022

